



Photo
Obligatoire

**FICHE D'INSCRIPTION FORMATION DE CADRES
2011/2012**

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

E.MAIL : TELEPHONE :

CLUB : DATE DE NAISSANCE :

FORMATIONS ANTERIEURES :

	1 ^{er} niveau	2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau	4 ^{ème} niveau	
	Animateur Minibasket Animateur Club	Initiateur	Entraîneur Jeunes	Entraîneur Régional	Equivalences
Diplômes obtenus (cochez)					
Année d'obtention					

(JOINDRE LA PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FORMATION DU DIPLOME LE PLUS ELEVE)

FORMATION SOUHAITEE :

	1 ^{er} niveau		2 ^{ème} niveau	3 ^{ème} niveau		4 ^{ème} niveau
Niveau de formation	Animateur Minibasket Toussaint (195 €)	Animateur en semi week-end	Initiateur (205 €)	Entraîneur Jeunes (Chèque de 450 € à l'ordre de la LIGUE)		Entraîneur Régional (Chèque de 480 € à l'ordre de la LIGUE)
Dates	Du 24 au 28/10/11	5 WE de janvier à mars	Du 16 au 20/04/12 Evaluation 23/05 ou Evaluation 2/06	Du 24 au 26/10/11 Du 16 au 18/04/12	Du 27 au 29/10/11 Du 19 au 21/04/12	Du 19 au 21/12/11 Du 16 au 18/02/12
Cocher votre choix						

(JOINDRE LE CHEQUE DU MONTANT DE LA FORMATION)

Avis du Président du Club :

Signature et tampon du Club :

Contrôle du CTF :

Contrôle du C.T.S. :

A RENVoyer :
- A VOTRE COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LES 1^{er} - 2^{ème} - 3^{ème} NIVEAUX
- A LA LIGUE REGIONALE POUR LE 4^{ème} NIVEAU

REGLEMENT INTERIEUR Saison 2011/2012
DES STAGES ORGANISES
PAR LE COMITE DE MAINE & LOIRE DE BASKET-BALL

NOM DU STAGIAIRE :

Article 1 -

Pour le bon déroulement du stage, chaque stagiaire devra se conformer aux conditions de participation rappelées ci-après, ainsi qu'aux consignes particulières énoncées en début de stage par le responsable de stage.

Article 2 -

L'organisation et le déroulement des stages s'effectuent sous la responsabilité du Comité de Basket ball à l'égard des stagiaires. Seuls les candidats admis au bénéfice de la formation seront accueillis sur le site de la formation et pourront bénéficier d'une protection juridique.

La présence de toute autre personne est donc formellement interdite sur les lieux de stage.

Article 3 -

Le Comité Départemental décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui se produiraient sur les lieux du stage.

Article 4 -

Par respect pour les cadres et pour les autres stagiaires, chaque candidat se conformera aux horaires des séances de travail, ainsi qu'aux horaires des repas.

Article 5 -

La consommation d'alcool est absolument interdite pendant toute la durée du stage.

Aucune boisson alcoolisée ne sera servie durant les repas. De même, aucune consommation d'alcool ne sera tolérée dans l'environnement du stage.

Article 6 -

La consommation de cigarettes n'est pas autorisée durant les séances de travail. Les stagiaires désirant fumer attendront les pauses et le feront à l'extérieur des salles de cours et de sport.

Article 7 -

Tout stagiaire qui désire s'absenter ou quitter momentanément le stage, ne pourra le faire qu'avec l'accord du chef de stage. En cas d'autorisation d'absence donnée par le chef de stage, une décharge sera signée par le stagiaire qui s'absente ou par les parents du stagiaire mineur.

Article 8 -

Le non respect de ce règlement peut entraîner le renvoi du stagiaire sans remboursement des frais de participation.

Fait à....., le/...../.....

Signature de l'intéressé ou du représentant légal
Précédée de la mention « bon pour accord »